



Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, QU' :

En vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal* le conseil municipal a établi, lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le calendrier de ses séances ordinaires pour 2023. Elles se tiendront à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives et débuteront à 19 h 00, les jours suivants :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - Lundi 9 janvier | - Lundi 3 juillet |
| - Lundi 6 février | - Lundi 7 août |
| - Lundi 6 mars | - Lundi 11 septembre |
| - Lundi 3 avril | - Lundi 2 octobre |
| - Lundi 1er mai | - Lundi 6 novembre |
| - Lundi 5 juin | - Lundi 4 décembre |

DONNÉ à Trois-Rives, ce douzième jour de décembre deux-mille-vingt-deux.

Sabrina Saison

Sabrina Saison
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sabrina Saison, résidant à Saint-Joseph-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le douzième jour de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour de décembre 2022.

Sabrina Saison

Sabrina Saison
Secrétaire-trésorière